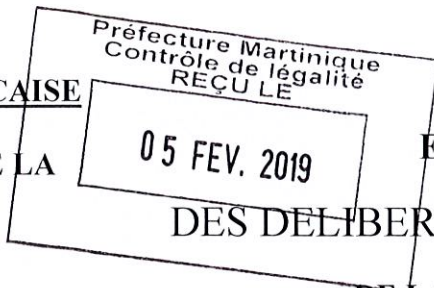


REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA

MARTINIQUE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 06 novembre 2018

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	23	29		
		Dont procurations		
		06		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
29	29	00	00	00

Date de la convocation

31/10/2018

Date d'affichage

31/10/2018

Objet de la Délibération

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Occupation temporaire du domaine public maritime et dérogation pour la circulation d'engins sur la plage de Madiana pour l'implantation d'un câble sous-marin de télécommunication

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

L'an deux mille dix-huit et le six novembre, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULIAT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE.

Absents excusés : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Christian DORDONNE, Renaud SAINT-ALBIN.

Procurations : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, MM Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Christian DORDONNE ont respectivement donné procuration à Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Marie GARON, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Maurice JOSEPH-MONROSE Yolène LARGEN-MARINE.

Absents : MM Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME ET DEROGATION POUR LA CIRCULATION D'ENGINS SUR LA PLAGE DE MADIANA POUR L'IMPLANTATION D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LA MARTINIQUE A LA GUYANE

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° 2017-08-080 du 14 décembre 2017 du Conseil municipal approuvant le projet d'implantation d'un câble sous-marin de télécommunication reliant la Martinique et la Guyane et la réalisation d'une chambre d'atterrage en arrière plage de la plage de Madiana sur le territoire de la ville de Schoelcher.

- Vu la demande d'occupation temporaire du domaine public maritime formulée par la société ORANGE pour la réalisation d'une tranchée sur la plage de Madiana, pour la pose des conduites nécessaires à l'arrivée et au raccordement du câble sous-marin dans la chambre d'atterrage et nécessitant la circulation d'engins divers sur ladite plage ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Grands-Travaux et Equipements des quartiers » lors de sa réunion du 22 octobre 2018 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 30 octobre 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;
- Considérant que l'avis favorable de la ville est nécessaire pour que l'entreprise obtienne l'autorisation préfectorale d'occupation temporaire du domaine public maritime ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Un avis favorable est donné sur la demande formulée par la société ORANGE, d'occupation temporaire du domaine Public Maritime et de circulation d'engins sur la plage de Madiana, pour la réalisation des travaux d'implantation du câble sous-marin de télécommunication KANAWA reliant la Martinique à la Guyane .

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 31 JAN 2019
Le Maire,


LUC CLÉMENTÉ

